

SCHLUTER SET®



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRES NATURELLES

CIMENT-COLLE NON MODIFIÉ

Les carreaux de céramique et de pierre naturelle sont durables, hygiéniques et d'entretien facile. Ils représentent le revêtement de sol idéal. Toutefois, le rendement de toute surface carrelée dépendra des procédés d'installation et des matériaux employés. Schluter®-Systems offre une variété de systèmes pour la pose de carrelage, y compris des membranes de désolidarisation et d'étanchéité, des systèmes de douche et des panneaux de construction. Les adhésifs Schluter® sont spécialement formulés pour l'utilisation avec ces systèmes et permettent la réalisation d'installations carrelées dans toute une gamme d'applications.

Applications et fonctions

Schluter SET® est un ciment-colle non modifié de première qualité servant de couche adhésive dans les assemblages carrelés, optimisé pour une utilisation avec les membranes et panneaux Schluter®. Il est lisse et crémeux, ainsi que facile à manipuler et à étendre. Il est idéal pour la pose de carreaux sur des surfaces horizontales et verticales. Schluter SET® convient à la céramique, à la porcelaine, à la pierre naturelle, ainsi qu'aux carreaux de grand format et lourds, lorsqu'employé avec les membranes de désolidarisation et d'étanchéité de Schluter®-Systems (DITRA, DITRA-HEAT et KERDI etc.), le système de douche Schluter® et les panneaux Schluter®-KERDI-BOARD. Schluter SET® est adapté aux utilisations dans des systèmes intérieurs et extérieurs, et est proposé en gris et en blanc.

Matériaux et champs d'application

Schluter SET® est un mélange de ciment, de sable et d'additifs qui durcit et se solidifie par l'hydratation du ciment lorsque mélangé à de l'eau. Il ne demande aucun séchage pour durcir,

ce qui en fait un produit particulièrement bien adapté à une utilisation avec les membranes et panneaux Schluter. Schluter SET® est offert en gris et en blanc. Le blanc se prêtera à des applications où la couleur du mortier joue un rôle esthétique (ex. : carreaux de couleur pâle ou de pierre translucide, coulis de couleur pâle). Schluter SET® ne convient pas pour le collage à des substrats de contreplaqué ou d'OSB. On utilisera dans ce cas les adhésifs Schluter ALL-SET® ou Schluter FAST-SET®. Schluter SET® respecte, voire excède, les exigences de la norme ANSI A118.1 visant les mortiers de ciment non modifié.



Schluter SET®

Schluter SET® a été évalué dans le cadre du test standard portant sur l'émission de composés organiques volatils chimiques de sources intérieures dans un caisson environnemental, version 1.1. (Standard Method for the Testing and Evaluation of Volatile Organic Chemical Emissions from Indoor Sources Using Environmental Chambers), conformément à la norme 01350 de l'état de la Californie; et s'est révélé conforme. La norme californienne 01350 est répertoriée dans plusieurs normes des bâtiments « verts » et systèmes d'évaluation environnementale.



Propriétés de Schluter SET®

Propriété	Durée/conditions	Résultats	Exigence de la norme ANSI A118.1
Carreau mural vernissé Résistance au cisaillement	7 jours	>220 psi (1.52 MPa)	>200 psi (1.38 MPa)
	7 jour en immersion dans l'eau	>180 psi (1.24 MPa)	>150 psi (1.03 MPa)
Mosaïque de porcelaine Résistance au cisaillement	1 jour	>75 psi (0.52 MPa)	>50 psi (0.34 MPa)
	7 jours	>180 psi (1.24 MPa)	>150 psi (1.03 MPa)
	7 jour en immersion dans l'eau	>100 psi (0.69 MPa)	>100 psi (0.69 MPa)
	28 jours	>180 psi (1.24 MPa)	>150 psi (1.03 MPa)
	12 semaines	>180 psi (1.24 MPa)	>150 psi (1.03 MPa)
Temps ouvert	De 20 minutes à 28 jours	≥75 psi (0.5 MPa)	≥75 psi (0.5 MPa)

Propriétés de travail de Schluter SET®*

Temps ouvert	De 20 à 30 minutes
Conservation en pot	De 2 à 4 heures
Attente – coulis	12 heures
Attente – circulation	24 heures

*À 70 °F (21 °C), les propriétés de travail varieront selon les conditions.

Usages

Pour les applications Schluter®-Systems, veuillez consulter les manuels d'installation de Schluter®-DITRA, de Schluter®-DITRA-HEAT et du système de douche Schluter®. Pour les autres applications, le manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et le guide 09 30 00 des devis – Installation de tuiles et carreaux de l'ACTTM.

	Schluter SET®	Schluter ALL-SET®	Schluter FAST-SET®
DITRA^{MD} sur :			
Contreplaqué/OSB	X	✓	✓
Béton	✓	✓	✓
Gypse	✓	✓	✓
Plancher de vinyle	X	X	✓
KERDI^{MD} sur :			
Panneau de gypse	✓	✓	✓
Panneau de ciment	✓	✓	✓
Panneau fibrociment	✓	✓	✓
Mortier de ciment Portland	✓	✓	✓
Substrats préfabriqués KERDI ^{MD} -SHOWER	✓	✓	✓
Carreaux sur produits DITRA^{MD} & KERDI^{MD}			
Céramique	✓	✓	✓
Porcelaine	✓	✓	✓
Pierre naturelle (ex. : granit, marbre, etc.)	✓	✓	✓

Non recommandé pour la pierre naturelle sensible à l'humidité (ex. : marbre vert), les carreaux avec un endos de résine, ni les carreaux de verre.

Couverture

Membrane-substrat

DITRA-TROWEL^{MC} 11/64" x 11/64" (4.5 mm x 4.5 mm)	DITRA-HEAT/-XL-TROWEL^{MC} 1/4" x 1/4" (6 mm x 6 mm)	KERDI-TROWEL^{MC} 1/8" x 1/8" (3 mm x 3 mm)
150 pi ² (13.9 m ²)	100 pi ² (9.3 m ²)	200 pi ² (18.6 m ²)

Carreaux-membrane

Truelle	DITRA®/DITRA-HEAT ^{MC}	DITRA-XL ^{MC}	KERDI®/KERDI-BOARD ^{MC}
1/4" x 1/4" (6 mm x 6 mm)	60 - 70 pi ² (5.6 - 6.5 m ²)	45 - 55 pi ² (4.2 - 5.1 m ²)	90 - 100 pi ² (8.4 - 9.3 m ²)
1/4" x 3/8" (6 mm x 9.5 mm)	40 - 50 pi ² (3.7 - 4.6 m ²)	35 - 45 pi ² (3.3 - 4.2 m ²)	55 - 65 pi ² (5.1 - 6.0 m ²)
1/2" x 1/2" (12.5 mm x 12.5 mm)	30 - 40 pi ² (2.8 - 3.7 m ²)	25 - 35 pi ² (2.3 - 3.3 m ²)	40 - 50 pi ² (3.7 - 4.6 m ²)
3/4" (19 mm)	25 - 35 pi ² (2.3 - 3.3 m ²)	20 - 30 pi ² (1.9 - 2.8 m ²)	30 - 40 pi ² (2.8 - 3.7 m ²)

Les valeurs sont approximatives. Valeurs fondées sur un sac de 50 lb (22.7 kg) de ciment-colle.

Limites

- Les panneaux de particules, le contreplaqué Lauan, les panneaux Masonite^{MD}, le plancher de bois franc et le bois de charpente ne sont pas des substrats convenant à l'application de carreaux.
- Schluter SET® n'est pas conçu pour le nivelage de plancher. Tout nivelage ou toute pente doivent être réalisés à l'aide de matériaux de préparation appropriés, par exemple du ciment Portland, une sous-couche autonivelante, etc.
- Le carrelage n'est pas entièrement étanche. Veuillez consulter le manuel d'installation du système de douche Schluter® ou les fiches techniques des membranes d'étanchéité Schluter®-Systems pour obtenir les instructions détaillées sur la réalisation d'un assemblage étanche adapté à votre application.
- Le type, l'épaisseur et le format des carreaux de céramique ou de pierre choisis doivent convenir à l'application visée.
- Des pierres sensibles à l'humidité (ex. : le marbre vert) ou à endos de résine peuvent demander l'utilisation de matériaux adhésifs particuliers. Consultez le fournisseur des carreaux ou le Service à la clientèle de Schluter-Systems pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.
- Certains carreaux de verre peuvent être incompatibles avec les membranes d'étanchéité collées ou demander l'utilisation de matériaux adhésifs particuliers. Consultez le fournisseur de carreaux de verre ou Schluter-Systems pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Mises en garde

Veuillez consulter la fiche signalétique pour obtenir de l'information relative à la santé et à la sécurité liée à l'utilisation du produit.

Installation

Planification

Pour obtenir les instructions d'installation complètes et l'information sur les critères de garantie, veuillez communiquer avec Schluter®-Systems par téléphone, au 800 667-8746 (Canada) ou au 800 472-4588 (É.-U.), ou par courriel, à l'adresse info@schluter.com; vous pourrez alors demander le manuel d'installation Schluter® lié à votre application et les vidéos d'installation détaillées. Pour télécharger la version PDF des manuels ou visionner les vidéos en ligne, veuillez visiter le site www.schluter.ca.

Les matériaux doivent être acclimatés aux conditions ambiantes et posés lorsque la température ambiante et de la surface sont de 40°F (4°C) à 95°F (35°C). Il pourra être nécessaire de former une tente de toile pour

protéger la zone de travail des rayons directs du soleil ou de la pluie. Les rayons directs du soleil ou les températures élevées peuvent entraîner l'assèchement prématuré du ciment-colle ou la formation d'une peau. Pour les installations réalisées par temps froid, l'espace doit être chauffé avant, pendant et après l'installation pour assurer le durcissement adéquat du mortier. Si on emploie un appareil de chauffage à combustion, il doit toujours y avoir ventilation comme mesure de sécurité relative au monoxyde de carbone.

Préparation de la surface

- Le substrat doit être propre, égal et apte à supporter des charges. Tout travail de nivelage du sous-plancher doit être effectué avant l'application de Schluter SET®.
- Pour les substrats de béton, retirez toute cire ou couche huileuse ou tout agent de durcissement (s'il y a lieu) par scarification mécanique (en prenant les précautions pour ne pas respirer toute poussière résiduelle).
- Lorsque vous réalisez un collage sur un substrat de béton particulièrement sec et poreux, humidifiez abondamment la dalle pour prévenir l'assèchement prématuré du ciment-colle ou la formation d'une peau. Épongez le surplus d'eau ou l'eau stagnante avant d'effectuer la pose.
- Les substrats de gypse doivent présenter une humidité résiduelle de 2,0 % ou moins avant la pose d'une membrane de désolidarisation Schluter®. Suivez les instructions du fabricant du gypse en qui a trait aux autres opérations de préparation.

Mélange

Versez de l'eau potable et propre dans un seau propre. Ajoutez lentement la poudre en commençant à mélanger. Pour poser les membranes Schluter, utilisez de 6.2 à 7.2 pintes (de 5.9 à 6.8 l) d'eau pour 50 lb (22.7 kg) de ciment-colle. Pour poser les carreaux, utilisez de 5.3 à 6.0 pintes (de 5.0 à 5.7 l) d'eau pour 50 lb (22.7 kg) de ciment-colle. Mélangez à basse vitesse (à moins de 300 tr/min.) pendant cinq minutes. Laissez le mélange s'imbiber pendant dix minutes, puis mélangez à nouveau à basse vitesse (à moins de 300 tr/min.) pendant encore trois minutes. En suivant bien cette méthode, vous produirez un ciment-colle de consistance optimale et maximiserez son temps ouvert et sa conservation en pot. Pour le collage de membrane Schluter®, le ciment-colle doit présenter une consistance plutôt liquide, mais être capable de tenir une marque de truelle. Ne rajoutez pas d'eau après avoir mélangé.

Application

Au substrat :

1. Appliquez une couche mince de ciment-colle à l'aide du côté plat de la truelle en vue d'assurer une adhésion adéquate au

substrat.

2. Au moyen d'une truelle dentelée de format approprié, étendez une autre couche de ciment-colle. Les crêtes de ciment-colle ainsi formées doivent toutes aller dans le même sens.
3.
 - a. *Membranes de désolidarisation de la famille Schluter®-DITRA* : encastrez la membrane dans le ciment-colle au moyen d'une raclette, d'une truelle à lisser ou du rouleau Schluter®-DITRA-ROLLER. Lorsque vous utilisez le rouleau DITRA-ROLLER, posez un poids (ex. : poche(s) de ciment-colle/coulis ou boîte de carreaux) n'excédant pas 75 livres sur la tablette du dispositif. Déplacez lentement le rouleau d'un bout à l'autre de la membrane de façon à ce que vos passes se chevauchent quelque peu. Soulevez un coin de la membrane pour vérifier la couverture. L'installation est idéale lorsque le feutre sous la membrane est complètement recouvert de ciment-colle.
 - b. *Membranes d'étanchéité de la famille Schluter®-KERDI* : encastrez la membrane dans le ciment-colle au moyen du côté plat de la truelle ou d'une spatule à plâtrer sur toute sa surface pour assurer une adhésion adéquate et retirer les poches d'air. Soulevez un coin de la membrane pour vérifier la couverture. L'installation est idéale lorsque le feutre sous la membrane est complètement recouvert de ciment-colle.
 - c. *Carreaux* : encastrez les carreaux dans le ciment-colle en faisant un mouvement de va-et-vient pour écraser les crêtes de ciment-colle. Soulevez de temps en temps des carreaux pour vérifier la couverture (elle doit être supérieure à 80 % pour les applications demeurant au sec, et supérieure à 95 % pour les applications extérieures et de douche – voir la norme ANSI A108.5). Il sera utile d'étendre une couche de ciment-colle au dos des carreaux, surtout quand on emploie des carreaux de 12" x 12" (305 mm x 305 mm) et plus grands. Nettoyez tout excédent de ciment-colle des carreaux et des joints pendant que le produit est toujours malléable, à l'aide d'une éponge et d'eau propre.
4. Assurez-vous d'observer le temps ouvert du ciment-colle. Si le produit forme une peau, retirez-le et appliquez-en une nouvelle couche.

À des produits DITRA ou KERDI :

1.
 - a. *Membranes de désolidarisation de la famille Schluter®-DITRA* : remplissez complètement les cavités de la membrane.

- b. *Membranes d'étanchéité de la famille Schluter®-KERDI* : appliquez une couche mince de ciment-colle à l'aide du côté plat de la truelle en vue d'assurer une adhésion adéquate avec le feutre.
2. Au moyen d'une truelle dentelée de format approprié, étendez une autre couche de ciment-colle. Les crêtes de ciment-colle ainsi formées doivent toutes aller dans le même sens.
 3. Encastrez les carreaux dans le ciment-colle en faisant un mouvement de va-et-vient pour écraser les crêtes de ciment-colle.
 4. En prenant soin de ne pas décoller la membrane du substrat, soulevez de temps en temps des carreaux pour vérifier la couverture (elle doit être supérieure à 80 % pour les applications demeurant au sec, et supérieure à 95 % pour les applications extérieures et de douche – voir la norme ANSI A108.5). Il sera utile d'étendre une couche de ciment-colle au dos des carreaux, surtout quand on emploie des carreaux de 12" x 12" (305 mm x 305 mm) et plus grands.

5. Assurez-vous d'observer le temps ouvert du ciment-colle. Si le produit forme une peau, retirez-le et appliquez-en une nouvelle couche.
6. Nettoyez tout excédent de ciment-colle des carreaux et des joints pendant que le produit est toujours malléable, à l'aide d'une éponge et d'eau propre.

Nettoyage

Nettoyez les outils à l'eau pendant que le ciment-colle est toujours malléable.

Durcissement et coulis

Maintenez une température ambiante et de la surface de 40°F à 95°F (de 4°C à 35°C). Laissez durcir au moins 12 heures à une température de 70° F (21° C) avant de réaliser le coulis. Le durcissement et l'attente avant et après la réalisation du coulis pourront être plus longs si la température est moins élevée. Réalisez le coulis conformément aux exigences des normes ANSI A108.10, A108.9 ou A108.6 et aux instructions du fabricant du coulis. Évitez la circulation sur l'installation et son exposition à l'eau pendant au moins 24 heures, de façon à permettre au ciment-colle de prendre adéquatement.

Entretien

Conservation et entreposage : Deux ans à partir de la date imprimée sur le côté du sac, si non ouvert, protégé du gel, et entreposé sans contact avec le sol, au frais et au sec, ainsi qu'à l'abri des rayons directs du soleil, des sources de chaleur, et des intempéries.

Numéros d'article du produit

Schluter SET®		Ciment-colle
N° d'art.	Poids du sac	Couleur
SET50G	50 lb (22.7 kg)	Gris
SET50W	50 lb (22.7 kg)	Blanc

Garantie limitée prolongée à vie du Système avec ciment-colle

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée prolongée à vie du Système avec ciment-colle** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que le Système avec ciment-colle (défini ci-après) sera exempt de défaut de fabrication et offrira le rendement prévu dans le ou les manuels d'installation ou fiches techniques applicables (collectivement appelés les « **Documents** ») pendant la durée de vie (définie ci-après) du Système avec ciment-colle, lorsque celui-ci est posé dans des Applications résidentielles ou commerciales (définies ci-après) et employé et installé conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation. Afin de prolonger à vie l'application de la garantie pour les membranes de désolidarisation Schluter® DITRA® ou DITRA®-XL, le système de douche Schluter®, les membranes d'étanchéité KERDI® ou KERDI®-DS, ou la membrane de désolidarisation Schluter® DITRA-HEAT™ ou Schluter® DITRA-HEAT-DUO™ aux termes de la présente Garantie limitée prolongée à vie du Système avec ciment-colle, le Propriétaire doit remplir et soumettre à Schluter-Systems l'enregistrement de la garantie du Système avec ciment-colle, à l'adresse https://forms.schluter.com/Warranty/tsm_registration.aspx?fr, ou encore transmettre la preuve d'achat et les renseignements sur l'installation (y compris la date de l'installation ainsi que le nom et l'adresse de l'installateur) à Schluter-Systems, à l'adresse indiquée par les présentes, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Système avec ciment-colle** » se définit comme une membrane de désolidarisation Schluter® DITRA® ou DITRA®-XL, un système de douche Schluter®, un panneau Schluter®-KERDI®-BOARD intégré dans un système de douche Schluter®, une membrane d'étanchéité Schluter® KERDI® ou KERDI®-DS, ou une membrane de désolidarisation Schluter® DITRA-HEAT™ ou Schluter® DITRA-HEAT-DUO™ installés avec le ciment-colle Schluter SET®, Schluter ALL-SET® ou Schluter FAST-SET®; « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où le Système avec ciment-colle est posé; « **À vie** » désigne la période durant laquelle l'installation du Système avec ciment-colle demeurera non modifiée et appartiendra au Propriétaire; les « **Applications résidentielles** » englobent les installations du Système avec ciment-colle dans des habitations résidentielles unifamiliales détachées; et les « **Applications commerciales** » englobent les installations du Système avec ciment-colle dans des habitations résidentielles multifamiliales (ex. : immeuble d'appartements, de copropriétés, de coopératives d'habitation et de logements à temps partagé). La prolongation à vie de la présente Garantie limitée pour des installations du Système avec ciment-colle dans des lieux publics, établissements commerciaux et autres applications pourra être offerte au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation du Système avec ciment-colle à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu du Système avec ciment-colle, du sous-plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si le Système avec ciment-colle est installé et utilisé conformément aux modalités et conditions précitées et que celui-ci s'avère défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie limitée, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, a) la réinstallation ou le remplacement de la section problématique du Système avec ciment-colle b) le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'installation du Système avec ciment-colle, dont la défectuosité est confirmée. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut du Système avec ciment-colle, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement du Système avec ciment-colle ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation du Système avec ciment colle ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, une décoloration, des renforcements normaux (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le palissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées au Système avec ciment-colle (ex. : bris du revêtement carrelé, charge concentrée, surtension) La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, submergées et de douches vapeur et également les applications employant des carreaux de verre, de la pierre naturelle sensible à l'humidité, ou d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter. Les câbles chauffants Schluter® DITRA-HEAT™-E-HK et les thermostats Schluter® DITRA-HEAT™-E sont spécifiquement exclus de la présente Garantie limitée. Toute substitution d'une composante Schluter-Systems par un produit non Schluter-Systems a pour effet d'annuler la présente Garantie limitée du Système avec ciment-colle.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes autres garanties, représentations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou se présentant dans le cours d'une négociation, des usages du commerce ou autrement selon la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRONT ÊTRE EMPLOYÉS CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut du Système avec ciment-colle. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services technique de Schluter-Systems, ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains états et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement au Système avec ciment-colle ou à son application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 13 mars 2019. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué du Système avec ciment-colle couvert par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat du Système avec ciment-colle et/ou de toutes ses composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique.² Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué du Système avec ciment-colle.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

¹En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

²En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.

Garantie limitée d'un an du ciment-colle

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée d'un an du ciment-colle** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que ses ciments-colles Schluter SET®, Schluter ALL-SET® et Schluter FAST-SET® (collectivement nommés les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu selon un usage normal pendant un (1) an lorsqu'installés et utilisés dans le respect de leur durée de conservation et conformément aux modalités et conditions expliquées dans la Fiche technique des Produits (la « **Fiche technique** »), accessible à la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions de la Fiche technique en vigueur au moment de l'installation.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par l'utilisateur. Il incombe exclusivement à l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont installés (le « **Propriétaire** ») de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions de la Fiche technique soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés dans le respect de la durée de conservation et conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux durant la période prévue par la présente Garantie limitée, le Propriétaire recevra un Produit Schluter-Systems de remplacement, et ce, uniquement pour la section de l'installation d'origine s'avérant défectueuse et exigeant un remplacement. L'obtention de ce Produit Schluter-Systems de remplacement est le seul recours du Propriétaire et sa fourniture est la seule obligation de Schluter-Systems.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de ou autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, une décoloration ou des renforcements normaux (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : bris du revêtement carrelé, charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, submergées et de douches vapeur et également les applications employant des carreaux de verre, de la pierre naturelle sensible à l'humidité, ou d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS.** La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 13 mars 2019. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez visiter le site schluter.ca.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué ou les Produits défectueux.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8



Schluter Systems (Canada) Inc. • 21100 chemin Ste-Marie, Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8 • Tél. : 800-667-8746 • Téléc. : 877-667-2410

schluter.ca

La présente fiche technique peut faire l'objet de changements sans préavis. Veuillez visiter le site schluter.ca pour en obtenir la dernière version.